



Eté solidaire, je suis partenaire - avec le soutien du Service public de Wallonie

Conditions d'engagement

Etre âgé d'au moins 15 ans accomplis au premier jour d'activité et de moins de 22 ans au premier jour d'activité.

Etre domicilié sur l'entité de Herstal

Ne pas avoir de lien de parenté au premier degré avec une personne exerçant un mandat public pour la Ville de Herstal ou pour son partenaire le CPAS, ni avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services de la Ville de Herstal ou du CPAS.

Conditions de travail

Engagement sous contrat d'occupation d'étudiant pendant 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour pour un montant total de 420 € (soit 6 € net/heure)